



KELEIER



Retrouvez-nous sur www.lanrivoare.fr

Vœux du Maire

Le Maire, Pascale ANDRÉ,
et le conseil municipal vous
présentent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année
et vous convient à la cérémonie
des vœux qui aura lieu le

Vendredi 2 janvier
salle Ti An Oll
à 18h30

2026
MEILLEURS VŒUX

Agenda

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h - 12h / 13h30 - 17h
Mardi : 9h - 12h / 13h30 - 17h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 17h
Vendredi : 13h30 - 17h
Samedi : 17/01 - 9H - 12H

- 2 janvier : voeux du Maire, salle Ti An Oll, à 18h30
16 janvier : APE, voeux, salle Ti An Oll à 19h
22 janvier : Club des Chataigniers, assemblée générale, salle Ti An Oll à 15h
27 janvier : club des Châtaigniers, atelier mémoire, salle Ti Kreiz, de 14h à 16h
31 janvier : Comité des Fêtes, assemblée générale, salle Ti an oll à 18h30

Pour information, la mairie sera fermée
les samedi 3 et 17 janvier 2026.

Ouverture exceptionnelle le samedi 24 janvier 2026.
Merci de votre compréhension.

Etat civil

NAISSANCE



DÉCÈS

Jennie, Geneviève, Florentina STEPHAN,
née le 18 novembre

Robert, Jean HILY, décédé le 28 novembre

Urbanisme

DEMANDES D'URBANISME

Déclarations préalables déposées

GUEGAN Brice, clôture
CASTELAIN Julie, modification accès et abri de jardin
LE COMTE Gaëlle, clôture
GLOBAL PARTNERS ERNERGY, panneaux photovoltaïques
CROCQ Anthony, panneaux photovoltaïques
CCPI, panneau mural
PODEUR Florian, carport



Déclarations préalables accordées

FERNANDEZ Clément, fenêtres de toit

LE VAILLANT Edith, abri de jardin

GUEGAN Brice, clôture

LE COMTE Gaëlle, clôture

Déclarations préalables refusées

GLOBAL PARTNERS ENERGY, panneaux photovoltaïques

Permis de construire déposés

GUENNEGUES Jeanne, rénovation habitation et changement de destination bâtiments agricoles

Permis de construire accordés

MILIN Johann, habitation

Concertation préalable à l'élaboration du PLUi-H

Les habitants peuvent consulter l'état d'avancement des documents du PLUi-H et formuler des suggestions ou demandes sur le registre dématérialisé en ligne sur pays-iroise.bzh, par mail ou courrier postal, dans les 21 points concertation (communes du Pays d'Iroise et siège communautaire). En savoir plus : pays-iroise.bzh (rubrique Urbanisme et Habitat), un avis ou une question : concertation-plui@ccpi.bzh ou sur le registre dématérialisé.

Vie municipale

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Comment et quand s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune.



Même si l'inscription est parfois automatique (recensement à 18 ans), vérifiez toujours votre situation, surtout après un déménagement ou un changement de situation.



1. Dates limites d'inscription

- en ligne : jusqu'au mercredi 4 février 2026 sur service-public.gouv.fr,
- en mairie : jusqu'au vendredi 6 février 2026,
- cas particuliers : jusqu'au 5 mars 2026 (pour les 18 ans, naturalisations ou déménagements professionnels après le 6 février).

2. Documents à fournir

- pièce d'identité (CNI, passeport),
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- formulaire Cerfa n°12669*02 (disponible en mairie ou en ligne en scannant le QRcode).



3. Vérifier son inscription

- vérifiez votre inscription en ligne en scannant le QRcode.



Vie municipale

TRAVAUX



Information travaux route de Ploudalmézeau

Pour le compte de la CCPI, l'entreprise Kerleroux va réaliser des travaux sur les réseaux d'assainissement collectif au niveau de la route de Ploudalmézeau du 12 janvier au 27 février 2026.

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit. La route sera barrée entre la rue de Kerjoly et la rue Toulou Lern.

Seuls les riverains dont le seul accès véhicule se situe sur la section fermée de la RD 168 ainsi que les véhicules de secours et d'incendie seront autorisés à emprunter cette portion de voie.

Les véhicules de transports scolaires devront emprunter la déviation dont la signalisation réglementaire sera mise en place par le département. Concernant les arrêts de bus, un travail est en cours afin de finaliser les horaires et les lieux de ramassage. Le transporteur donnera une information plus précise aux usagers. La municipalité consciente des désagréments engendrés par ces travaux demande à chacun de respecter la signalisation réglementaire mise en place afin d'assurer la sécurité des usagers et des équipes qui interviennent sur le chantier.

Merci de votre compréhension.



EGLISE SAINT-RIVOARÉ

Des nouvelles du carillon de l'église.

Le carillon ne résonne plus comme avant.

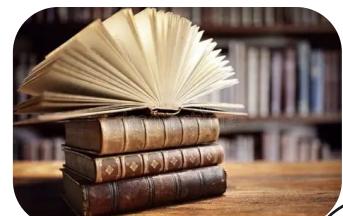
Pas d'inquiétude : une étude est actuellement menée pour en déterminer la cause et évaluer les solutions de réparation.



BIBLIOTHEQUE



Horaires habituels :
mardi 16h30-18h
mercredi 10h30-12h
vendredi 17h30-19h
dimanche 10h30-12h



Vie Scolaire

ECOLE PIERRE MAC ORLAN

Dernière séance de voile

Mardi 2 décembre: dernière séance de voile au centre nautique de Portsall pour les élèves de CE2 CM1 et CM1 et CM2. Ils ont appris à faire des noeuds marins, comprendre la signalétique des phares et balises. Le temps très venteux ne permettait pas d'aller sur l'eau.



Mois de Décembre: les CE2 CM1 et CM1 CM2 ont réalisé des affiches de Noël et des boules de Noël. Elles permettront de décorer la nouvelle cantine pour les fêtes.



Mardi 2 décembre : animation pour les CE2 CM1 et CM1 CM2 sur le thème des énergies avec l'association Des petits débrouillards. Les élèves ont réalisé de nombreuses expériences.



Jeudi 11 Décembre : cross de l'école. Bravo à tous les sportifs, petits comme grands, pour leur participation !

Végétalisation de la cour du nouveau restaurant scolaire

Anthony a proposé une petite animation aux élèves de CE2, CM1 et CM2. Les élèves ont participé aux plantations et ils étaient curieux de connaître les différentes essences d'arbres plantés auprès du restaurant scolaire.



Vie Scolaire

MICRO-CRÈCHE LES FARFADETS

Une nouvelle année commence et c'est l'occasion pour vous d'inscrire votre tout-petit à la micro-crèche « Les Farfadets » !

Il reste des places en matinée pour un accueil entre 8h30 et 12h ainsi qu'une place à la journée le mardi.

Cela vous donnera la possibilité de vous libérer quelques heures et pour votre enfant, ce sera l'occasion de cotoyer d'autres petits et de découvrir la collectivité dans un cadre rassurant.

Début 2026, deux séances de médiation animale sont programmées ainsi qu'une participation de la micro-crèche à la semaine de la maternelle à l'école.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Maryline, éducatrice de jeunes enfants et responsable de la structure, au 02 98 32 40 23 ou par mail à l'adresse halte-garderie@lanrivoare.fr

A bientôt chez les Farfadets !



Vie Associative

ASSOCIATION LEO LAGRANGE



Visite de l'ancienne prison de Brest

Nous avons eu l'occasion de visiter l'ancienne prison de Brest, à Pontaniou. L'association de Pontaniou ouvre très rarement ses portes, ce qui rend cette visite encore plus exceptionnelle. C'était l'occasion parfaite pour les jeunes d'en découvrir davantage sur l'histoire de France, tout en vivant une immersion unique à travers les cachots et les différentes cellules de cette prison historique.



L'espace jeunes de Lanrivoaré se trouve rue de Pendoulic
ESPACE JEUNES Léo Lagrange Animation
Téléphone : 06.08.35.59.50 / 07 85 02 62 49
e-mail : lanrivoare.jeunesse@leolagrange.org

Rester connecté !!!

Facebook : maison de l'enfance Léo Lagrange Ouest
Milizac Guipronvel
Sur Instagram : espaces_jeunes_mgl

Vie Associative

COMITÉ DES FÊTES

Assemblée générale et retour des interquartiers

Le comité des fêtes organise son assemblée générale le 31 janvier à la salle Ti an oll à 18h30 suivi d'un apéritif dinatoire.

Notre équipe se ferait un grand plaisir d'accueillir de nouveaux membres !

Vous êtes nouveaux arrivants, vous souhaitez vous intégrer et participer à la vie de la commune.. Notre association est faite pour vous ! Entraide, partage, bonne humeur seront au rendez vous !

Si vous souhaitez intégrer notre équipe n'hésitez pas à nous contacter ou à nous joindre à nous lors de l'assemblée générale.

De plus, les interquartiers sont de retour en 2026! Ils se dérouleront dimanche 28 juin!

Vous êtes nombreux à nous avoir réclamé cette journée, nous vous attendons donc nombreux et mobilisés dans chaque quartier !!

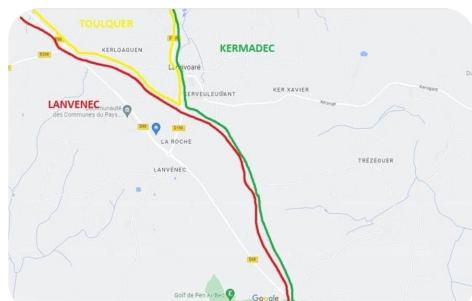
Une réunion sera prévue en début d'année afin de vous expliquer le déroulement de la journée ainsi que les différentes missions qui vous attendent !!

La commune sera divisée en trois quartiers, vous trouverez le plan ci-joint :

Kermadec

Lanyennec

Toulquer



CLUB DES CHATAIGNIERS

Le Club sera fermé le jeudi 1er janvier, réouverture le jeudi 8 janvier 2026.

Pour les retardataires et les personnes désirant s'inscrire au Club, je rappelle que la cotisation annuelle est au prix de 20 € (prix identique imposé par le Secteur Mouez Ar Mor pour tous les clubs de son secteur). Pour plus de précisions, vous pouvez appeler le 06.86.41.80.72

Les inscriptions pourront se faire lors de l'Assemblée Générale, les jeudis au Club ou à la Chorale le vendredi après-midi.

Vendredi 9 janvier : reprise des répétitions de l'Ensemble Vocal "Joie & Chansons" de 14h à 16h, salle Ti Kreiz

Jeudi 22 janvier : assemblée générale du Club - Salle Ti An Oll à 15 h 00 suivie de la Galette des Rois.

Mardi 27 janvier : atelier mémoire, de 14 h à 16 h salle Ti Kreiz



De la part du Bureau et du Conseil d'Administration du Club

Environnement

PLANTATION FORESTIÈRE CITOYENNE

À la suite de la réunion du 23 septembre, au cours de laquelle une vingtaine d'habitants s'étaient réunis pour une première séance d'informations et d'échanges concernant cette initiative menée par la commune, la plantation d'arbres est programmée pour **le vendredi 13 février, de 9h à 16h30 au bois de Keruzavet à côté du jardin Pont Ar Chor**, à l'entrée Est du centre-bourg (parcelle d'environ 0,5 hectares).

Le matin, Clim'Actions proposera des animations destinées aux scolaires, sous forme de jeux et avec un support pédagogique, pour aborder le thème « Pourquoi et comment plante-t-on des arbres ? ». Dans l'après-midi, de 13h30 à 16h30, une présentation du projet sera faite aux habitants, bénévoles et autres parties prenantes. Cette session abordera notamment :

- les raisons pour lesquelles la commune s'engage
- la conception de cette forêt
- les services qu'elle pourra offrir.

Plusieurs intervenants, tels que la commune, le Pays de Brest, Clim'Actions et Sylva Expertise, seront présents pour exposer le projet et répondre aux questions. En clôture de ces échanges, l'action concrète débutera avec la plantation des arbres. Cette opération contribuera activement à enrichir la biodiversité locale, à améliorer le cadre de vie et à renforcer la résilience de Lanrivoaré face au changement climatique. Un beau projet collectif alliant écologie et engagement citoyen.



Venez nombreux le 13 février !

Infos pratiques

NOUVEL ARTISAN

Bienvenue au nouvel artisan Ti Eau

Le 01 janvier 2026, un nouvel artisan s'installe sur la commune. L'entreprise Ti EAU sera à votre disposition pour vos travaux de Plomberie sanitaire, dépannages, création de salle de bain et décoration.



JM COIFFURE

La tombola du salon continue jusqu'au 31 janvier, chaque passage en caisse, donne droit à un ticket à mettre dans l'urne, pour les lots suivants ; une grande serviette de bain de marque 'courréges', un sac à dos sport, une housse d'ordinateur, 1 litre de shampoing doux, un flacon d'eau de Cologne quainzo de 400 ml, un flacon de crème lavante pour les mains de 250 ml.



Informations Communautaires

DÉCHÈTERIES

Opération « Ramène ta coquille »

Pays d'Iroise Communauté renouvelle cet hiver la collecte des coquillages jusqu'au 15 janvier. Déposez toutes vos coquilles (huîtres, coquilles-St-jacques...) bien vidés, en vrac, pas dans des sacs plastiques (attention pas les crustacés !) au point de collecte (adresse des points sur la commune).

Elles seront broyées et mises à disposition en déchèterie de Plouarzel pour divers usages (complément d'alimentation pour les volailles, stabiliser les allées, parkings, amendement calcique pour les jardins)

Infos : service déchets / 02 98 32 37 83.

Opération "Mes copeaux d'abord"

Des zones de stockage de branchages sont aménagées dans les déchèteries de Plouarzel, Ploudalmézeau et Plougonvelin. Merci de n'y déposer que du bois (ni feuilles, ni tontes, ni terre) : il sera broyé et mis à disposition pour paillage, matière carbonée pour les composts...

SANTÉ

Consultations gratuites de tabacologie

Vous souhaitez arrêter ou diminuer votre consommation de tabac ? Bénéficiez de consultations de tabacologie :

- le 1er vendredi du mois au Conquet, salle des Renards, 9h-12h, et à Ploudalmézeau, salle Clés des champs (place au blé), 13h30-16h30. Prise de rendez-vous : 02 98 84 94 86 / social@ccpi.bzh
 - le dernier jeudi du mois à l'hôpital Le Jeune de Saint Renan. Prise de rendez-vous : 02 98 32 33 15
- Infos sur pays-iroise.bzh et soutien sur tabac-info-service.fr, groupes Facebook Les bretons #MoisSansTabac.



DÉCHÈTERIE DE PLOURIN

Evolution des créneaux d'ouverture

Dès le 02/01, la déchèterie de Plourin fait évoluer ses créneaux d'ouverture pour mieux répondre à la fréquentation croissante :

- matin (10h-12h) : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.
- après-midi (14h-17h ; 18h en haute saison) : mercredi, vendredi, samedi.
- fermeture : mardi et dimanche

Nouvelle carte horaires disponible sur pays-iroise.bzh, à la Communauté et en mairie.

REUNION PUBLIQUE

Réunion publique d'information sur les risques littoraux

Habitants et professionnels de l'immobilier (notaires, agences immobilières, géomètres...) sont invités à une réunion publique pour comprendre les risques littoraux (submersion, érosion côtière) qui touchent le territoire. Les cartes, intégrées dans le futur PLUi-H, seront présentées et expliquées commune par commune. Jeudi 22/01 à 18h30, Plouarzel, salle polyvalente.

MAISON DE L'EMPLOI

16/01 : Permanence ADIE, information et accompagnement sur la création d'entreprise. Sur RDV le matin.

20/01 : Découverte et recrutement serres de tomates (CDD de 6 à 9 mois), Saint Renan, Magueur.

27/01 : Découverte et recrutement serres de tomates (CDD de 6 à 9 mois), Landunvez, Le Hir.

30/01 : Recrutement serres de Fraises, visite et entretiens Serre Le Roux à Guilers, 9h30.

Toutes les offres d'emploi sur <https://www.facebook.com/>

EconomieEtEmploi.PaysIroiseCommunaute et pays-iroise.bzh. Infos : maison.emploi@ccpi.bzh / 02 98 32 47 80.

Parution le jeudi 29 janvier 2026

Articles à déposer avant le lundi 19 janvier

par mail à info@lanrivoare.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 DÉCEMBRE 2025

Extrait du procès-verbal



L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de Caroline BOURDIER GARREC qui a donné pouvoir à Adeline PRENVEILLE.

Secrétaire de séance : Monique CORNEN

Les délibérations sont disponibles sur le site internet de la commune. N'hésitez pas à vous y rendre en scannant le QR Code.



DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)

Section et numéro cadastral	Superficie	Adresse	Décision
AH 0062 et 70	660 m ²	Rue de Molène	non-préemption
AH 0064	573 m ²	Rue de Molène	non-préemption
AD 0091 à 17	907 m ²	Route de Ploudalmézeau	non-préemption

DÉCISIONS DU MARIE

*Décision du Maire n°2025-2 Virement de crédits

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 24 SEPTEMBRE 2024

Un procès-verbal de réunion de l'instance délibérante est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance lors de la réunion suivante. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2025 a été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONTRATS EN CONVENTIONS SIGNÉS PAR DELEGATION

- ✗ Renouvellement du contrat de services Berger Levraut du 01/02/2026 au 31/01/2029
- ✗ Renouvellement du contrat d'assurance Villasur avec Groupama pour l'année 2026 à partir du 1^{er} janvier 2026

RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2025

Madame Céline BOENNEC- KEREBEL explique que les restes à réaliser (RAR) correspondent :

- aux dépenses engagées juridiquement au cours de l'exercice N-1 mais non mandatées au 31/12/N-1. Elles sont issues de la comptabilité des engagements et ne correspondent donc pas à la simple différence entre les crédits budgétaires votés au cours de l'exercice précédent et les crédits consommés (mandatement).

En fin d'année, les RAR doivent être répertoriés dans un état, revêtu de la signature de l'ordonnateur pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.

- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les justificatifs de recettes doivent être joints à l'état certifié par l'ordonnateur.

En conclusion, les restes à réaliser sont retracés dans un état détaillé après le 31 décembre, ce qui permettra de prendre en charge des dépenses ou des recettes non soldés sur l'exercice N-1. Ces dépenses d'investissement sont reprises en crédit de report sur le budget de l'année N et viendront s'ajouter aux crédits de l'année (mesures nouvelles). Elle précise que cette année, les restes à réaliser sont présentés à titre d'information, à finaliser en début d'année et ne nécessitent pas de délibération. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2026

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL explique que pour assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2026. Cette autorisation vaut jusqu'à la date du vote du budget primitif, soit au plus tard le 30 avril 2025.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

		Total crédit ouvert en 2025	1/4 budget
20 - Immobilisations incorporelles	203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	2 000,00	500,00
	2051 - Concessions et droits similaires	5 000,00	1 200,00
204 - Subv org.publics divers - Bâtiments et installations		19 735,60	4 900,00
	2111 - Terrains nus	-	-
	2115 - Terrains bâties	-	-
	212 - Agencements et aménagements de terrains	-	-
	2131 - Constructions bâtiments publics	10 000,00	2 500,00
	2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	72 000,00	18 000,00
	2152 - Installations de voirie	67 500,00	16 800,00
	2157 - Matériel et outillage technique	87 099,08	21 700,00
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	71 000,00	17 700,00
	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	109 347,13	27 300,00
	2183 - Matériel informatique	13 000,00	3 200,00
	2184 - Matériel de bureau et mobilier	26 300,00	6 500,00
	2188 - Autres immobilisations corporelles	280 225,79	70 000,00
23 - Immobilisations en cours	231 - Immobilisations corporelles en cours	1 179 370,63	294 800,00
	Total	1 942 578,23	485 100,00

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses Adjoints, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus avant le vote du budget afin de ne pas bloquer le fonctionnement des services jusqu'au vote du budget primitif 2026.

DÉTERMINATION DES LOYERS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL présente les propositions de loyers au titre de l'année 2026, pour lesquels la commission « Finances et vie économique » s'est réunie le 02 décembre.

	Local	2026
Loyers*	1 Résidence du Park Cabinet infirmier (renouvellement du bail le 01/01/25) (révision au 01/01/N à l'ILAT 2T)	522,37 €
	2 Résidence du Park A louer (Révision au 01/01/25 à l'ILAT 2T)	790,00 €
	3 Résidence du Park JM Coiffure (révision au 01/01/N à IRL 3T)	280,65 €
		2026
Fermage*	Prix de l'hectare labourable	113,47 €
	Prix de l'hectare prairie	56,74 €

*Les loyers de fermage sont calculés en fonction de l'indice national des fermages (I.N.F)

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité les loyers municipaux au titre de l'année 2026.

DÉTERMINATION DES TARIFS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL présente les propositions de tarifs municipaux au titre de l'année 2026, pour lesquels la commission « Finances et vie économique » s'est réunie le 02 décembre.

RÉVISION TARIFS COMMUNAUX		Tarif 2026
Matériel	Plateaux	2,80 €
	Chaises	0,40 €
Concession cimetière	Simple -10 ans	99,00 €
	Simple - 30 ans	236,00 €
	Simple 50 ans	374,00 €
	Double 10 ans	184,00 €
	Double 30 ans	423,00 €
	Double 50 ans	679,00 €
Concession Cavurnes	Première concession* 10 ans	923,00 €
	Première concession* 30 ans	1 061,00 €
	Première concession* 50 ans	1 199,00 €
	Renouvellement concession 10 ans	236,00 €
	Renouvellement concession 30 ans	374,00 €
	Renouvellement concession 50 ans	512,00 €
Photocopies (formats A4 et A3)		0,20 €
Commerce ambulant : droit de place annuel (1/2 journée par semaine)*		300,00 €

* Un commerçant intervenant plusieurs fois par semaine sur la commune ne peut pas bénéficier d'une réduction tarifaire dégressive

REVISIONS TARIFS COMMUNAUX - Location des salles		Tarif 2026	
		Tarifs	Tarifs réduits *
Ti An Oll	Midi ou soirée	304,00 €	244,00 €
	Journée (midi et soir)	486,00 €	389,00 €
	Réunion professionnelle demi-journée	109,00 €	
	Réunion professionnelle journée	185,00 €	
	Mariage	607,00 €	486,00 €
Ti Kreiz	Midi ou soirée	92,00 €	74,00 €
	Journée (midi et soir)	185,00 €	148,00 €
	Réunion professionnelle demi-journée	64,00 €	
	Réunion professionnelle journée	109,00 €	
	Mariage	244,00 €	196,00 €
Ti Laouen	Boulodrome	21,00 €	
	Café après obsèques	32,00 €	

* Un tarif réduit est appliqué sur présentation d'une (ou plusieurs) facture(s) d'un (ou plusieurs) commerçant(s) de la commune dont le montant total correspondant à 20% de la location.

- Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité les tarifs municipaux au titre de l'année 2026.

FIXATION DES TARIFS D'ACTIVITE (HORS SEJOUR) DE L'ESPACE JEUNES AU TITRE DE 2026

Madame *Céline BOENNEC-KEREBEL* présente les propositions de tarifs communs pour la fréquentation de l'espace jeunes, pour les communes de Milizac-Guipronvel et Lanrivoaré.

La commission «Finances et vie économique» s'est réunie le 02 décembre 2025. Il convient de fixer les tarifs de l'espace jeunes au titre de l'année 2026. Pour rappel, la municipalité a attribué la concession de service public pour la gestion de l'animation jeunesse à Léo Lagrange Ouest depuis le 1er janvier 2025. Toutefois, la municipalité doit fixer les tarifs chaque année avant le 31 décembre.

Les tarifs proposés sont identiques à Milizac et Lanrivoaré. Les tarifs pour l'année 2026 demeurent inchangés par rapport à 2025.



QF	0-749	750-999	1000-1499	Sup 1500
Activité A	2 €	3 €	4 €	5 €
Activité B	4 €	6 €	8 €	10 €
Activité C	6 €	9 €	12 €	15 €
Activité D	8 €	12 €	16 €	20 €
Activité E	18 €	22 €	26 €	30 €
Repas	3 €			

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité les tarifs proposés pour les activités de l'espace jeunes, d'autoriser le délégataire du service public à les appliquer au 1er janvier 2026.

TAUX HORAIRE DES TRAVAUX EN RÉGIE APPLICABLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Les agents des services techniques sont amenés à réaliser des travaux sur le parc immobilier de la commune.

Ces travaux réalisés, mettant en œuvre des moyens matériels et humains, peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ses travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux, exception faite des frais de personnel.

Afin de comptabiliser le coût des personnels imputables à ces travaux, il est proposé de fixer un taux moyen horaire des agents intervenants.

Coût horaire de la main d'œuvre pour les interventions en régie des services techniques proposés :

	Tarif 2026
Coût horaire de la main d'œuvre	30,00 €

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité le taux horaire du personnel pour le calcul des travaux en régie de 2026 à 30 € de l'heure.

FIXATION DU TAUX HORAIRE DES AGENTS COMMUNAUX INTERVENANT POUR LE COMPTE D'UN TIERS OU EN REPRISE D'UN DÉSORDRE CAUSÉ PAR UN TIERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Les agents municipaux sont amenés à intervenir pour le compte de tiers en cas d'intérêt général et/ou d'urgence ou en reprise de désordre causé par un tiers et donne un exemple de mobilier urbain sinistré.

Le coût horaire de ces agents doit être identifié afin de pouvoir être facturé au tiers pour le compte duquel la prestation a été réalisée ou en reprise du désordre qu'il a causé.

Les prestations réalisées peuvent être de différentes natures et notamment en matière d'entretien et de réparation de biens communaux, de travaux publics, ...

Coût horaire de la main d'œuvre concernant l'intervention pour le compte de tiers ou en reprise de désordre causé par un tiers proposé à 40 € avec une première heure d'intervention qui compte double.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité le coût horaire sus-indiqué dans le cadre de la facturation aux tiers des interventions d'agents communaux pour leur compte ou en reprise des désordres qu'ils auront pu occasionner, de dire que la première heure d'intervention compte double, de dire qu'une répercussion aux administrés du coût facturé TTC à la commune par le ou les prestataires de service sera établie.

ADMISSION EN NON-VALEUR – EXERCICE 2025

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL explique que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité, d'absence de débiteurs ou lorsque le montant de chaque titre est inférieur au seuil de poursuite. Lorsque des titres de recettes émis par la commune ne sont pas réglés, la DGFIP de Brest transmet une pièce d'irréécouvrabilité afin que la commune admette en non-valeur le ou les créances.

La DGFIP de Brest a transmis la pièce d'irréécouvrabilité n°7046520315, aux fins d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

	2021		2022		2023		2024		Total	
	Nb de titres	Mtt	Nb de titres	Mtt	Nb de titres	Mtt	Nb de titres	Mtt	Nb de titres	Mtt
Cantine	6	34,95	2	11,7	1	4,05	1	0,3	10	51
GPS	3	14,79	1		1	3,4			5	18,19
Halte Garderie			2	6,42	2	7,72	1	0,16	5	14,3
Divers	1	19,5	1	2,8			1	0,6	3	22,9
Total	10	69,24	6	20,92	4	15,17	3	1,06	23	106,39

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants l'admission en non-valeur de ces titres de recettes repris dans la pièce d'irréécouvrabilité et d'inscrire des crédits nécessaire à ces annulations au chapitre 65 article 6541 du budget de la commune.

DÉCISION MODIFICATIVE N°4 RELATIVE A L'AJUSTEMENT DES CRÉDITS SUITE A LA VENTE DE MATÉRIEL COMMUNAL

En 2025, la Commune de Lanrivoaré a cédé un véhicule (4 200 €) et une tondeuse (400 €), générant 4 600 € de recettes exceptionnelles. Pour respecter les principes de sincérité et d'équilibre budgétaire, ces fonds ont été inscrits en recettes d'investissement (chapitre 024) et réaffectés en dépenses (chapitre 21) pour financer le renouvellement du matériel, assurant ainsi une neutralité budgétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité (15 voix « Pour ») :

- l'inscription des 4 600 € en recettes d'investissement,
- l'ouverture des crédits correspondants en section d'investissement,
- l'adoption de la décision modificative n°04/2025.

DÉCISION MODIFICATIVE N°5 – GESTION DE L'AVANCE DES MARCHÉS – RESTAURATION SCOLAIRE – OPÉRATIONS D'ORDRE DES DÉPENSES ET RECETTES

Pour régulariser le dépassement des seuils de 65 % TTC sur les lots 6 (83 %) et 12 (74 %) du marché de la cantine scolaire, il est nécessaire d'émettre des mandats et titres d'ordre budgétaires (comptes 231 et 238), et d'alimenter le chapitre 041 (M57) à hauteur de 9 728,90 €.

La décision modificative n°5, adoptée à l'unanimité (15 voix), corrige une erreur d'affectation de la décision n°3 comme mentionné à tort dans la délibération D_2025_035 du 14 octobre 2025 : la dépense relève du chapitre 41 et non du 23. Elle modifie ainsi le budget principal 2025 et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

INFORMATIONS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU MAIRE – MARCHE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE Y COMPRIS AVENANTS

RECAPITULATIF DES MARCHES ET AVENANTS

N°	Lot	Noms des entreprises	Marché € HT	Avenants présentés € HT	Avenants validés € HT	Objet de la modification	Origine de la demande	Nouveau montant marché € HT
1	Terrassements - VRD - Espace vert	Pro TP	127 622,50 €		14 476,00 €	Terrassement, réalisation d'un drainage, mise en place de solins, reprise réseau EP, réalisation tranchée et d'un mur.	MO	
					5 537,00 €	Fourniture et pose de kit occultant bois, d'une plaque béton, d'un empierrement et d'enrobés.	MO	
					7 080,00 €	Fourniture d'une chambre L2T et fourniture et pose d'une pompe de relevage.	MO	
					2 690,00 €	Réparation enrobé suite dégradation.	MO	
					1 552,50 €	Fourniture et mise en place d'occultant.	MO	158 958,00 €
2	Gros œuvre	Forest	172 758,10 €		7 984,60 €	Réalisation d'un sous-enduit.	MO	
					4 414,99 €	Piquage de l'enduit de finition sur bâtiment, réalisation d'un enduit hydrofugé, application étanchéité collée et fourniture et pose d'une protection drainante.	MO	

MO = Maître d'œuvre

MOE = Maître d'œuvre

BC = Bureau de contrôle

RECAPITULATIF DES MARCHES ET AVENANTS

N°	Lot	Noms des entreprises	Marché € HT	Avenants présentés € HT	Avenants validés € HT	Objet de la modification	Origine de la demande	Nouveau montant marché € HT
					-2 776,11 €	Canalisation en PVC et mise en peinture du mur voisin.	MO	182 381,58 €
3	Charpente	Quéménieur	113 742,93 €		5 195,21 €	Modification de dimensionnement d'ouverture, charpente supplémentaire et moins value sur solivage.	MO	118 938,14 €
4	Couverture	Trébaul	84 737,94 €		1 642,21 €	Modification du complexe de couverture pour mise en œuvre de panneaux photovoltaïques.	MOE	86 380,15 €
5	Menuiseries extérieures	BPS Aluminium	48 000,00 €					48 000,00 €
6	Doublages - Cloisons	Lapous	100 594,00 €		1 532,52 €	Doublage sur cloison frigo.	MO	102 126,52 €
7	Cloisons isothermes - Portes isothermes	Isolab	29 529,37 €					29 529,37 €
8	Menuiseries intérieures bois	Le Roux	20 200,00 €		386,44 €	Fourniture et pose de trappe de visite.	MO	20 586,44 €

MO = Maître d'œuvre

MOE = Maître d'œuvre

RECAPITULATIF DES MARCHES ET AVENANTS

N°	Lot	Norms des entreprises	Marché € HT	Avenants présentés € HT	Avenants validés € HT	Objet de la modification	Origine de la demande	Nouveau montant marché € HT
9	Revêtements de sols	Gordet	43 474,68 €		1 187,78 €	Modification du carrelage.	MO	
					-1 024,60 €	Suppression de faience.	MO	43 637,86 €
10	Peinture	Armors Décor	10 540,76 €		801,63 €	Réalisation de peinture supplémentaire.	MO	11 342,39 €
11	Chauffage - Ventil. -	EPC	89 594,02 €		2 752,57 €	Remplacement de la gaine spiralée apparent par conduit perforé.	MO	92 346,59 €
12	Electricité	SNEP	61 554,32 €		7 458,79 €	Travaux complémentaires local PC ménage.	MO	69 013,11 €
13	Photovoltaïque	SNEP	24 939,59 €		394,00 €	Fourniture de grille de ventilation.	MO	25 333,59 €
14	Cuisine	Pichon	58 700,71 €		1 399,63 €	Fourniture d'une table inox centrale sur roues.	MO	60 100,34 €
TOTAL HT			985 988,92 €	0,00 €	62 685,16 €			1 048 674,08 €

Le Conseil Municipal prend acte du récapitulatif des marchés et des avenants pris dans le cadre la construction d'un restaurant scolaire.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 6 – AJUSTEMENTS DE CREDITS - AMORTISSEMENTS

Cette délibération, vise à optimiser la gestion budgétaire 2025 en réallouant les crédits selon les besoins réels, en corrigeant les écarts de prévision et en intégrant le rattrapage des amortissements. Elle garantit l'équilibre financier.

Section	Chapitre	Compte	Intitulé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	42	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 000 €	
	011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	-3000 €	
Investissement	040	2804182	Amortissement subventions organismes publics divers - bâtiments et installation		3 000 €
	21	2188	Autres immobilisations corporelles	3000 €	

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité (15 voix) l'approbation de la décision modificative n°6, la modification du budget principal 2025 et autorise Madame le Maire de signer les documents nécessaires.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN DU SERVICE D'HEBERGEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE ET LA COMMUNE DE LANRIVOARE

La Commune de Lanrivoaré souhaite renouveler son adhésion à l'infrastructure informatique mutualisée de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, conforme aux normes ANSSI et RGPD. Cette convention, renouvelée pour 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2026, inclut l'hébergement de deux serveurs virtuels, des sauvegardes quotidiennes sécurisées, une assistance technique et un accès VPN, pour un coût annuel de 525,28 € TTC (hors licences). Cette mutualisation permet d'éviter l'achat d'un serveur et réduit les coûts d'assistance, offrant un avantage financier et technique.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité (15 voix) la convention et sa participation financière et autorise Madame le Maire ou un de ses Adjoints à signer les documents nécessaires.

ADHESION A LA PRESTATION « PROTECTION DES DONNEES » DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE

Pour se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la directive NIS 2, la commune doit désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD). Le Centre de Gestion du Finistère propose une prestation « protection des données » incluant RGPD et cybersécurité, via une convention valable du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la fin du mandat municipal, pour un coût annuel de 1 860 €.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité (15 voix) l'adhésion à cette prestation, les termes de la convention et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2030

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030, pilotée par la CAF du Finistère, vise à coordonner les politiques sociales (petite enfance, jeunesse, logement, handicap, etc.) entre la CAF, les communes du Pays d'Iroise, la communauté de communes et le Département. Ce partenariat, déjà approuvé par le Conseil communautaire, nécessite l'adhésion de chaque commune pour être effectif et éviter la perte de recettes (dont la dotation d'équilibre pour la micro-crèche).

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité (15 voix) l'adhésion à la CTG 2026-2030 et autorise Madame le Maire de signer la convention.

Cette adhésion permet aussi de préserver la compétence « petite enfance » au niveau communal, un enjeu souligné lors des débats à la CCPI.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU POSTE DE CHARGE DE COOPERATION CTG

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la Commune s'engage aux côtés de Pays d'Iroise Communauté, des 18 autres communes membres, de la CAF du Finistère et du Département. Pour renforcer cette collaboration, un poste de chargé·e de coopération CTG a été créé à compter du 1^{er} juin 2025, porté par Pays d'Iroise Communauté. Ses missions principales sont :

- **coordonner** les actions entre les partenaires,
- **accompagner** la mise en œuvre du plan d'actions de la CTG,
- **soutenir** les communes dans leurs projets enfance-jeunesse-parentalité,
- **structurer** les partenariats et les échanges entre professionnels.

Le Conseil communautaire du 21 mai 2025 a validé une convention de mutualisation financière et fonctionnelle, dont la participation de chaque commune est calculée en fonction de sa population de moins de 20 ans. Cette convention précise :

- **l'objet** de la mutualisation,
- **les modalités financières** (coût du service et participation annuelle),
- **la durée** (du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2030),
- **le suivi** (via un comité de pilotage CTG).

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité (15 voix) la convention de mutualisation du poste de chargé·e de coopération CTG et autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document lié.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE CTG

La Convention Territoriale Globale du Pays d'Iroise, signée pour la période 2026-2030 entre la CAF du Finistère, Pays d'Iroise Communauté, les 19 communes membres et le Département du Finistère, institue un comité de pilotage (COPIL) dont les missions sont les suivantes :

- impulser et suivre la mise en œuvre du plan d'actions ;
- évaluer chaque année l'avancement de la CTG ;
- assurer la coordination entre les différents acteurs du territoire.

Conformément aux dispositions de la convention, chaque commune est tenue de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de ce comité.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- désigne à l'unanimité des votants (13 voix « Pour »), Elisabeth LE GALL en qualité de représentante titulaire au COPIL ;
- désigne Céline BOENNEC-KEREBEL en qualité de représentante suppléante ;
- précise que ces représentantes participeront activement aux travaux du comité de pilotage, en collaboration avec Pays d'Iroise Communauté, la CAF du Finistère et l'ensemble des communes signataires.

(Elisabeth LE GALL et Céline BOENNEC-KEREBEL ne prennent pas part au vote.)

PONTANT APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA SELECTION DE PRODUCTEURS D'ELECTRICITE D'ORIGINE RENOUVELABLE DANS LE CADRE D'OPERATIONS D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

La loi APER (accélération des énergies renouvelables) permet aux acheteurs publics de s'approvisionner en électricité renouvelable via des contrats de commande publique, notamment dans le cadre d'opérations d'autoconsommation collective (ACC). Ces opérations nécessitent :

- ✓ l'adhésion à une Personne Morale Organisatrice (PMO) pour structurer l'opération ;
- ✓ la signature d'un contrat avec un producteur d'électricité renouvelable.

Rôle du SDEF et création du groupement de commandes

Le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), a initié un groupement de commandes pour faciliter le déploiement d'ACC sur son territoire, conformément aux règles de la commande publique. Ce groupement, sans personnalité morale, est ouvert à divers acteurs publics et privés. Il vise à :

- ✓ sélectionner des producteurs d'électricité renouvelable ;
- ✓ définir les conditions d'achat pour les membres ;
- ✓ conclure des marchés publics ou accords-cadres pour une durée initiale de deux ans, reconductible sous conditions.

Le Conseil Municipal de Lanrivoaré était invité à :

- ✓ adhérer au groupement et participer aux consultations ;
- ✓ approuver la convention constitutive et les modalités financières ;
- ✓ autoriser le maire à signer la convention, les avenants, les contrats avec les producteurs, et la convention pluripartite d'ACC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (15 voix « Pour ») :

- ✓ soutient le principe du groupement et l'expérimentation des énergies renouvelables.
- ✓ Refus de signer la convention en l'état, en raison :
 - d'un manque de clarté sur la durée d'engagement (2 ans, 4 ans, ou indéterminée) ;
 - de contradictions entre les annonces initiales (engagement limité à 4 ans en commission travaux) et le texte proposé ;
 - d'incertitudes sur les prix et les modalités concrètes.

Pas de délibération sur ce sujet.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENTANT COMPTE DES FONCTIONS DE SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P)

Lors du Conseil Municipal du 14 octobre 2025, la part relative à l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) a été validée, la question de l'indemnité liée à l'engagement professionnel a en revanche fait l'objet de débats. À l'issue des échanges, le conseil municipal a décidé de revaloriser cette indemnité selon des modalités suivantes :

Fonction	Montant annuel maximum
Encadrant	900 €
Agent	600 €

Suite au Conseil Municipal une délibération n°D_2025_31 a été prise actant cette revalorisation, avec une entrée en vigueur fixée au 1er novembre 2025. Cette modification a ensuite été soumise pour avis au Comité Social Territorial du CDG29, qui a été saisi le 25 novembre 2025 et a rendu un avis favorable à l'unanimité.

➔ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour ») :**

- annule et remplace la délibération n° D_2025_31 du 14 octobre 2025 portant modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P) par cette délibération proposée
- d'adopte les modifications et modalités proposées,